



l'intercommunalité à l'échelle de son territoire

Aureille - Les Baux de Provence - Eygalières - Fontvieille - Mas Blanc des Alpilles  
Maussane les Alpilles - Mouriès - Paradou - Saint-Étienne du Grès - Saint-Rémy-de-Provence



# Les paysages français de Van Gogh tissent leurs toiles sur le territoire de la CCVBA

Avec le soutien de l'Europe, la CCVBA affirme son action de politique culturelle avec l'ouverture du parcours numérique «Les paysages français de Vincent Van Gogh»

La culture comme facteur de développement et de rayonnement pour notre territoire Vallée des Baux-Alpilles est un des axes souhaités par les conseillers communautaires de la CCVBA. En leur temps, les différentes actions conduites lors de Marseille-Provence 2013 l'ont d'ailleurs souligné. Passé du stade de projet à celui de réalité avec son lancement officiel prévu le samedi 16 mai à Saint-Rémy-de-Provence, le parcours numérique «les paysages de Vincent Van Gogh», est une initiative économique-culturelle tout à fait structurante pour notre territoire.



Elle s'inscrit dans une démarche de coopération culturelle et touristique avec la commune d'Auvers-sur-Oise, avec le soutien

du Groupement d'actions locales Leader du Pays d'Arles (Leader) et du Parc naturel régional du Vexin français.

Au gré de ce parcours numérique, qui représente une forte valeur ajoutée de valorisation de notre patrimoine naturel et de l'identité culturelle de nos deux territoires, les visiteurs approcheront au plus près «Les paysages de Vincent Van Gogh».

suite page 8

Les paysages de Vincent van Gogh



Route au cyprès avec une étoile  
Saint-Rémy-de-Provence, 1890 - Kröller-Müller Museum, Otterlo, Pays-Bas

À Paul Gauguin  
Auvers-sur-Oise,  
mardi 17 juin 1890

« J'ai encore de là-bas un cyprès avec une étoile. Un dernier essai – un ciel de nuit avec une lune sans éclat, à peine le croissant mince émergeant de l'ombre projetée opaque de la terre (...). Très romantique si vous voulez, mais aussi je crois "de la Provence". Probablement je graverai à l'eau-forte celle-là et d'autres paysages et motifs, souvenirs de Provence (...). »

To Paul Gauguin  
Auvers-sur-Oise,  
Tuesday, 17 June 1890

"I also have a cypress with a star from over there. A last try – a night sky with a moon without brightness, the slender crescent barely emerging from the opaque projected shadow of the earth (...). Very romantic if you like, but also 'Provençal' I think. I will probably make etchings of this one, and of other landscapes and subjects, memories of Provence (...)."

# La CCVBA l'intercommunalité à l'échelle de son territoire

La richesse de nos paysages, de notre patrimoine, de notre culture, les bienfaits d'une qualité de vie et d'un climat avantageux, offrent aux Alpilles de nombreux atouts et ressources. Cet ensemble de bienfaits constitue un environnement privilégié pour de nombreuses opportunités de développement.



Conscients de ces spécificités et des enjeux de l'essor de notre territoire, les élus de la CCVBA sont soucieux d'encourager un développement qualitatif.

Afin de mieux accompagner la progression de son territoire, la CCVBA a décidé de lancer l'élaboration de son Schéma de développement économique.

L'objectif est de permettre à notre Communauté de communes de proposer et de mettre en œuvre une politique de développement économique durable, cohérente et adaptée aux acteurs locaux, tout en relevant le défi de l'attractivité du territoire.

Grace à la forte participation des entreprises du territoire de la CCVBA, constituant les premiers acteurs du développement économique, la rédaction de ce schéma (voir pages 4-5) donne une photographie très précise des atouts et attentes économiques du monde de l'entreprise.

Je tiens à remercier tout particulièrement en mon nom et au nom des élus communautaires l'ensemble des entreprises qui ont pris de leur temps précieux pour répondre au questionnaire de la CCVBA.

L'élaboration de ce diagnostic conduite lors du second semestre 2014 a permis d'identifier les forces et faiblesses de notre territoire, d'en analyser les perspectives de progrès afin d'élaborer une vision prospective à dix ans.

L'établissement d'une stratégie d'axes de développement prioritaires va guider les élus dans leurs futures décisions dans le but de répondre aux attentes et besoins des acteurs économiques locaux.

L'ambition des élus de la CCVBA est d'acter un plan d'action visant à développer un accueil qualitatif des entreprises et d'accentuer ainsi l'offre d'emploi sur le territoire.

Les élus de la Communauté de communes veulent ainsi contribuer à donner un vrai essor économique à notre territoire des Alpilles. C'est notre priorité, pour ne pas dire la priorité de notre mandature.

Uwe CHERUBINI

Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles

Les 40 élus de la CCVBA votent à l'unanimité une motion de soutien en faveur de l'action de l'association des Maires de France

A partir de 2015 et pour les années 2016 et 2017, l'État a décidé de baisser les recettes versées aux collectivités territoriales et intercommunalités.

Ces baisses de dotations de l'État risquent d'avoir des impacts sur les services proposés à la population et sur les investissements des collectivités.

Pour montrer leur hostilité, lors de la séance du Conseil communautaire du 24 septembre à Saint-Étienne du Grès, les élus de la CCVBA ont voté à l'unanimité une Motion de soutien à l'action de l'association des maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.



# Fiscalité inchangée et ambitions économiques des élus communautaires



Les vœux de la CCVBA ont été présentés par Hervé Chérubini le samedi 24 janvier à Mas-Blanc des Alpilles. Comme il est de coutume pour la CCVBA, cette cérémonie a été un moment de rassemblement de tous les acteurs économiques locaux, partenaires institutionnels, représentants d'associations, commerçants, artisans, chefs d'entreprises...

De cette cérémonie de vœux particulièrement riche en termes de projets, retenons la volonté constante des dix communes de travailler ensemble pour le développement économique de notre territoire, et ce, à l'échelle de notre intercommunalité. Face aux difficultés croissantes que chacun connaît devant la crise économique, comme face au problème récurrent du chômage, la CCVBA a décidé d'élaborer un schéma de développement économique. (voir détail pages 4/5). Concrètement, cette action se retrouve dans le soutien aux acteurs économiques au travers la commande publique, mais aussi au travers des subventions accordées aux associations œuvrant dans le domaine de l'économie.

Il appartient à la CCVBA d'affirmer son rôle structurant dans notre économie et d'accompagner les agriculteurs, par exemple, dans leur recherche de terres grâce à une convention avec la Safer et le Parc naturel régional des Alpilles. Accompagner leur volonté de diversifier leurs activités que ce soit dans le cadre de l'agritourisme, des circuits courts ou le développement de nouvelles filières agricoles comme la filière amande qui s'avère non seulement légitime et viable mais qui est une réelle opportunité dans le cadre du marché mondial actuel. (voir en page 12).

*«En cette période de tension sur les finances publiques, il peut être aisé de recourir à l'impôt. Ce n'est pas notre choix. Non, plutôt que l'impôt, nous avons choisi d'optimiser les services à l'échelle de notre intercommunalité en mutualisant les moyens et les achats»*

De plus, les conseillers communautaires sont conscients que le développement touristique doit être respectueux de notre massif et favoriser des retombées économiques pour un maximum d'entreprises et d'habitants. Notre environnement naturel remarquable est également un domaine d'intervention économique d'avenir. De nombreux acteurs économiques locaux ont déjà une activité liée au recyclage ou au réemploi comme notamment les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui déploient une grande partie de leur activité dans le domaine de la valorisation des déchets. Ainsi, la CCVBA travaille dans l'accompagnement de la transition énergétique en promouvant des filières vertes dans le cadre d'une économie circulaire où il s'agit de transformer les déchets d'aujourd'hui en ressources de demain.

## Pas d'augmentation des impôts de la CCVBA



*«Malgré le contexte de fortes contraintes budgétaires pesant sur notre intercommunalité, la CCVBA a pris l'option d'intensifier son action en faveur du développement économique. En effet, en cette période de tension sur les finances publiques, il peut être aisé de recourir à l'impôt. Ce n'est pas le choix des élus de la CCVBA comme le démontre, par exemple, le taux de CFE de la CCVBA qui est le plus bas des Bouches-du-Rhône. Plutôt que d'augmenter les impôts, la CCVBA veut optimiser les services à l'échelle de l'intercommunalité en mutualisant moyens et achats avec ses communes. Chacun y voit une chance de pouvoir réduire les coûts de fonctionnement pour dégager des marges financières en faveur des services proposés aux habitants des Alpilles, du développement économique sans négliger la protection du cadre de vie...»* a souligné le président Chérubini.

N'oublions pas que l'artisanat reste la pierre angulaire de l'économie des Alpilles avec plus de 700 entreprises dans cette activité, que ce soit dans le bâtiment, les services, la production, l'alimentation ou l'artisanat d'art, soit plus d'1/5<sup>ème</sup> des entreprises. Les artisans représentent une véritable stabilité pour le tissu économique en apportant une offre de proximité aux habitants tout au long de l'année. De nombreux artisans sont d'ailleurs installés sur l'une des huit zones d'activité gérées par la CCVBA comme celle des Grandes Terres à Eygalières où douze entreprises pourront travailler dans les prochains mois.

Attentifs aux besoins des entreprises et à leur écoute, la CCVBA travaille à améliorer leur accueil. Ainsi, les voiries des zones d'activités font l'objet d'un calendrier afin de procéder à leur réfection. Les élus communautaires conscients de l'impérieuse nécessité pour les entreprises de bénéficier du haut-débit ont prévu d'affecter 900.000 € en vue de le développer sur les zones d'activités.



# La CCVBA élabore un schéma de développement économique à l'horizon de la décennie

Ce document d'études réalisé par les services de la CCVBA, traduit la volonté des élus qui souhaitent avoir une vision prospective afin de mettre en œuvre une politique de développement économique durable, cohérente et adaptée aux acteurs locaux, tout en relevant le défi de l'attractivité économique des Alpilles pour les 10 ans à venir. Un vrai enjeu

La stratégie globale de développement économique souhaitée sur les dix ans à venir par la CCVBA se base sur un diagnostic réalisé en concertation avec tous nos partenaires institutionnels et plus particulièrement nos chambres consulaires, mais aussi à partir des besoins identifiés suite à l'envoi d'un questionnaire adressé aux entreprises. La CCVBA remercie toutes les personnes ayant participé à cette phase de concertation et pour le temps accordé et la qualité des échanges.

La phase de diagnostic a permis de mettre en évidence les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces du territoire en matière de développement économique. De cette analyse découle un certain nombre d'enjeux concernant le territoire, le développement de filières stratégiques, l'offre d'accueil et d'accompagnement qui vont permettre de définir la stratégie de développement économique à adopter.

Deux principaux enjeux émergent : la valorisation et l'exploitation des ressources spécifiques du territoire ainsi que la structuration et le développement d'une offre d'accueil.

Ces deux enjeux sont développés sous formes d'orientations et d'actions comme par exemple le renforcement des filières spécifiques existantes ou l'orientation vers des productions et des services à hautes valeurs ajoutées.



La rédaction de ce diagnostic établi ces six derniers mois est aujourd'hui passée dans la phase de définition des programmes d'actions et de leurs modalités de mise en œuvre.

## Des axes de développement

Le territoire de la CCVBA possède de nombreuses ressources spécifiques offrant de réelles opportunités. Il s'agit de ressources matérielles, réelles, telles que les ressources naturelles (le massif forestier, la pierre) ou les savoir-faire économiques (artisanat, procédés agricoles) et il s'agit également de ressources symboliques telles que la culture, le patrimoine, les paysages, la douceur de vivre qui confèrent une image hautement qualitative aux Alpilles. Ces ressources constituent la force du territoire et un potentiel de développement qui ne demande qu'à être exploité.

Les Alpilles constituent un cadre porteur de créativité. La création d'une filière «Recherche et développement» dans l'industrie agroalimentaire et l'industrie cosmétique représente un réel potentiel de diversification économique. Cette filière pourrait notamment se développer en complémentarité et en coopération avec les pôles d'activité à vocation agroalimentaires situés sur les territoires limitrophes.

Le développement d'une animation, d'une promotion et d'une prospection en partenariat avec les acteurs consulaires et institutionnels est nécessaire afin de soutenir la création d'une offre d'infrastructures économiques et d'être en mesure d'attirer de nouvelles entreprises. La création d'une bourse de l'immobilier serait par exemple une première action possible.



## Les atouts du territoire

- Un cadre de vie attractif (climat, paysages, qualité de vie).
- Une image qualitative (Alpilles, Vallée des Baux).
- Une histoire et une culture riches.
- De nombreuses ressources naturelles (pierre, eau, bois).
- Un territoire gagnant de la population.
- Présence de pôles au rayonnement touristique et culturel majeurs (Les Baux-de-Provence, Saint-Rémy-de-Provence).
- Une organisation territoriale de villages aux fonctions urbaines complémentaires.
- Présence de nombreuses villes moyennes à proximité proposant une offre de services et de commerces plus conséquente.
- Une localisation stratégique à la croisée de l'axe rhodanien nord-sud et de l'axe méditerranéen est-ouest.
- Une desserte autoroutière et ferroviaire de qualité à proximité.

## Les opportunités du territoire

- S'appuyer sur l'image qualitative des Alpilles pour développer le territoire.
- S'appuyer sur les nombreuses ressources du territoire pour renforcer les filières existantes et en créer de nouvelles.
- Renforcer la place structurante de Saint-Rémy dans l'armature urbaine du territoire Développer et conforter la complémentarité des bourges et des villages de la **CCVBA**.
- Assurer une offre de services et de commerces minimum aux villages isolés.
- S'appuyer sur la localisation stratégique et la qualité du réseau de desserte externe pour attirer de nouvelles entreprises.

## Les atouts du tissu économique

- Une population active en comparaison avec les territoires voisins.
- Le profil de la population active en adéquation avec le tissu économique local et l'appareil de formation du territoire.
  - Saint-Rémy-de-Provence : un pôle dynamique pourvoyeur d'emploi.
- Une économie présentielle très développée permettant de répondre aux besoins résidentiels de la population.
  - Un tissu économique composé de petites entreprises, adaptées aux caractéristiques rurales du territoire et offrant une plus grande proximité.
  - Un secteur agricole important diversifié et valorisé par des AOP et IGP.
    - Un secteur artisanal très développé et dynamique.
  - Le tourisme, un axe de développement incontournable.
  - Une Économie sociale et solidaire (ESS) déjà bien implantée.

## Les opportunités du tissu économique

- S'appuyer sur l'agriculture, sur l'artisanat et sur le développement d'une petite industrie pour diversifier le tissu économique.
  - Diversifier les débouchés (développement de circuits-courts calibrés au territoire, agritourisme, tourisme d'affaire, valorisation des déchets et matériaux...)
    - Changer l'image du travail agricole.
  - Conforter et valoriser les productions et savoir-faire locaux en s'appuyant notamment sur l'image qualitative et les nombreux labels.
    - Prolonger la saison touristique.
    - Développer l'artisanat d'art et les métiers de bouche.
  - Travailler sur une approche qualitative, en lien avec l'image valorisante des Alpilles, (démarche HQE, éco construction, valorisation des matériaux et des déchets, tourisme durable...)
  - S'appuyer sur le Pôle territorial de coopération économique (PTCE).

# Le Conseil Général vote 10.278 696 € pour soutenir les investissements de la CCVBA

Cette demande d'aide financière a été votée par la Commission permanente du CG 13 lors de sa session du mois de novembre 2014. Elle est inscrite dans le cadre d'un contrat départemental 2014/2016 pour un montant de 14.683 852 € HT de dépenses d'investissement



Les axes de développement de ce contrat triennal 2014-2016 portent sur un subventionnement de nombreux domaines de la vie quotidienne et de développement du territoire comme : l'aménagement de l'espace local, le développement économique, la mise en valeur de l'environnement, le développement du haut débit internet ou les travaux de voirie et d'éclairage public des zones d'activité communautaires.

Les dépenses subventionnables de ce contrat avec le Conseil Général se décomposeront comme suit : ● En 2014 = 254.102 € HT. ● En 2015 = 7.202 950 € HT. ● En 2016 = 7.226 800 € HT.

Les premiers investissements porteront sur l'amélioration de voiries et réseaux d'éclairages publics pour les zones d'activité de Mausane les Alpilles, zone de la gare à Saint-Rémy-de-Provence, l'acquisition de matériel pour le développement du tri sélectif mais surtout sur la réhabilitation du centre de stockage des déchets non dangereux de Maussane les Alpilles / Le Paradou.





# L'extension de la ZA Les grandes terres livrée aux entreprises

La qualité des travaux de viabilisation de la zone Les grandes terres à Eygalières est particulièrement remarquable, notamment avec ses façades en pierre de Fontvieille. Le traitement homogène apporte une identité forte à ce projet. Une vraie réussite pour la **CCVBA**



## En bref

**Numérotation :** A noter que la numérotation et dénomination des voies sur la zone d'activités des Grandes Terres est en voie d'achèvement.

**Signalétique :** La signalétique relative aux activités professionnelles de la zone des Grandes Terres se fera en 2015 sur les mêmes bases que celles de la Massane à Saint-Rémy-de-Provence (totem-plan et point d'information).

## EYGALIÈRES

Si le temps des crémaillères des futures entreprises qui vont construire leurs nouveaux locaux professionnels n'est pas encore venu, est arrivé celui de la fin des travaux de viabilisation de la zone d'activités Les Grandes Terres à Eygalières.

Démarré en mars 2014, avec le soutien technique du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE 13), ce projet d'aide au développement économique du territoire de la **CCVBA** a tenu ses promesses : les implantations des lots comme la qualité des matériaux avec des parcelles parfaitement harmonisées apportent une réelle identité Alpilles à cette réalisation d'un montant d'aménagement de 560.000 € HT. Toutes attribuées depuis plusieurs mois, les parcelles vont aujourd'hui rentrer dans une nouvelle phase de construction destinée à l'expansion d'une dizaine d'entreprises déjà existantes ou en création mais toutes «made in Alpilles».

**Signalisation :** La **CCVBA** va lancer des marchés de signalisations horizontale, verticale de voirie et d'éclairage public. Aureille, Saint-Étienne du Grès, Paradou et Maussane les Alpilles bénéficieront de ces groupements de commandes.

**Éclairage public :** Dans le cadre de sa compétence gestion de la voirie et éclairage public des ZA, la **CCVBA** a réalisé la reprise partielle de l'éclairage public de la Capelette-Roquerousse à Maussane les Alpilles avec la pose d'un éclairage s'adaptant à la luminosité.

A la ZA de la Laurade à Saint-Étienne du Grès, la **CCVBA** a fait procéder à l'installation de plusieurs candélabres à leds (photo à proximité du rond-point de la route d'Avignon) toujours dans ce souci de réduire la facture énergétique.





# Massane 2 : les entreprises font pousser leurs murs



Depuis quatre ans, la zone d'activité de la Massane gagne du terrain, prend une ampleur significative grâce à l'action de la **CCVBA**, avec là aussi, le soutien financier du Conseil Général 13 et de la Région

## SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

Scindé en différentes phases d'aménagement, le développement de la ZA La Massane s'impose par sa superficie totale qui comprend plusieurs hectares. Elle participe au soutien économique

et à l'emploi local. Pour preuve, sur le terrain, la phase 2 est actuellement en plein essor avec plusieurs chantiers en cours conduits par les entreprises propriétaires des parcelles.

C'est également un succès politique pour les élus dans le pur respect des compétences communautaires que sont : l'aménagement de l'espace local, le développement économique, la protection et la mise en valeur de l'environnement ou la voirie et l'éclairage public d'intérêt communautaire.

Toujours dans un souci d'optimisation et de bonne gestion des finances intercommunales, le Conseil communautaire a validé le 15 avril 2015, un certain nombre de projets structurants et notamment, la réalisation des travaux de viabilisation des parcelles de la Massane 4 dont l'aménagement va permettre l'implantation d'entreprises.



## Zone de la gare à Saint-Rémy-de-Provence

Dans les prochains mois la **CCVBA** va travailler avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Bouches-du-Rhône en vue de restructurer et valoriser la zone de la Gare de Saint-Rémy-de-Provence.

Avec la captation de 20% de la consommation des ménages des Alpilles, cette zone est le premier pôle commercial de notre territoire intercommunal pour un chiffre d'affaire moyen annuel de 38 millions d'Euros.

## Les espaces verts des zones d'activité soignés par les agents des services techniques de la CCVBA

Si contribuer à l'essor de nouveaux espaces voués à l'économie locale est un des objectifs majeurs de la **CCVBA**, l'entretien des espaces verts (notre photo entrée de la Massane) représente une action loin d'être négligeable dans le quotidien du fonctionnement de votre intercommunalité. Un devoir que la direction des services techniques de la **CCVBA** planifie en fonction des saisons.





## Développement de l'espace local

suite de la page Une

Concrètement, ce projet consiste à concevoir et réaliser une application numérique destinée à être installée sur smartphone, couplée à un parcours physique, permettant aux visiteurs français et étrangers de découvrir in situ les différents lieux et environnements naturels où les œuvres de Vincent Van Gogh furent créées, aussi bien sur le territoire de Saint-Rémy-de-Provence que sur le territoire d'Auvers-sur-Oise.



L'application a été conçue de manière à pouvoir évoluer en intégrant des partenaires français, belges et hollandais de la «Charte Van Gogh Europe», mais également en s'ouvrant à l'univers d'autres artistes ayant associé leurs œuvres aux paysages des Alpilles.

### Sur la route de Van Gogh

La CCVBA et la ville d'Auvers-sur-Oise ont donc souhaité s'engager dans cette coopération culturelle avec comme ambition la mise en valeur de la relation intime qui lie les œuvres de Vincent van Gogh avec les lieux les ayant inspirés. Cette coopération est la première pierre d'une collaboration culturelle associant Auvers-sur-Oise et Saint-Rémy-de-Provence mais sera aussi susceptible de se développer au niveau européen entre les Pays-Bas, la Belgique et la France pour la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine commun («Vincent Van Gogh»).



Cette réalisation coïncide avec l'anniversaire des 125 ans de la mort du peintre, qui compose la programmation de la ville de Mons 2015, capitale européenne de la culture, mais aussi de la ville de Saint-Rémy-de-Provence (infos sur le site l'office de tourisme). Les stratégies territoriales de la CCVBA et de la commune d'Auvers-sur-Oise sont essentiellement axées sur la volonté d'unir culture et économie. Les secteurs du tourisme et de la culture sont les piliers de ces développements économiques, susceptibles de faire rayonner ces territoires.

### Les scolaires «dépeignent» Van Gogh



De mi-novembre à fin février la CCVBA a proposé à une classe de chaque commune d'être guidée par un artiste plasticien, afin de permettre aux élèves de réaliser une interprétation plastique de Vincent Van Gogh à leur environnement naturel. Ces ateliers intitulés «des portraits dans le paysage des Alpilles» a pris comme base de travail certains autoportraits de Van Gogh, en photographiant les enfants dans les mêmes «angles» que les toiles du maître hollandais. Les œuvres de ces jeunes artistes en herbe sont actuellement exposées au musée Estrine à Saint-Rémy-de-Provence dans le cadre de l'expo «Vues» qui est à voir jusqu'au 24 mai. Tous les enfants ayant participé au projet ont bénéficié d'entrées gratuites au musée pour eux leur famille.



L'application «Van Gogh Natures» est un guide multimédia géolocalisé permettant de découvrir l'œuvre de Vincent Van Gogh à travers les paysages qu'il a peints. Les œuvres du peintre sont replacées dans leur contexte, au



long de parcours de visite à Auvers-sur-Oise et Saint-Rémy-de Provence.

Avec son smartphone, le visiteur retrouve le regard du peintre, grâce à une superposition de chaque œuvre dans son cadre d'origine. Cette approche en réalité augmentée permet de faire dialoguer les paysages de Vincent Van Gogh avec les territoires actuels pour en révéler la dimension sensible. «Van Gogh Natures» sera disponible en 5 langues européennes ainsi qu'en japonais.



Au-delà des parcours physiques, l'application accompagnera le touriste en lui donnant envie d'aller plus loin dans la découverte de Van Gogh et de ses «territoires» picturaux. Ce parcours va assurément contribuer à dynamiser le tourisme dans les deux territoires que sont les Alpilles et celui d'Auvers-sur-Oise, rattaché au Parc naturel régional du Vexin Français. Des visiteurs dont la provenance peut s'avérer complémentaire entre nos deux régions où Van Gogh a laissé une empreinte indélébile.

Renseignements : «Circuit Van Gogh Nature»  
Office de Tourisme de Saint-Rémy-de-Provence  
Place Jean Jaurès - 13210 Saint-Rémy-de-Provence  
Tél. 04 90 92 05 22 www.saintremy-de-provence.com







## Les enfants font place aux amandiers autour des paysages de Vincent Van Gogh



### à Aureille



L'amandier, une essence que Vincent Van Gogh a peinte en février 1890 en s'inspirant de l'art japonais de la gravure : «Amandier en fleurs», pour célébrer la naissance du fils de Theo, Vincent Willem dont il est le parrain, le 31 janvier 1890.

### à Eygalières



Les projets éducatifs autour des portraits de Van Gogh avec les écoles primaires en collaboration avec le Musée Estrine, le lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence et le Parc naturel régional des Alpilles ont pour sujet la renaissance de la nature et tout particulièrement l'un des arbres emblématiques du massif : l'amandier

Cet hiver en prémices aux différents ateliers pédagogiques, une campagne de plantations de grands amandiers s'est déroulée dans chacune des communes. Cette intégration paysagère dans des sites choisis par chaque commune vise à bâtir sur plusieurs années ce projet éducatif autour des richesses de cet arbre par évocation de son histoire, de la biodiversité, de la tradition, de l'économie, etc...

Les dix amandiers âgés de 25 ans ont fleuri ces dernières semaines et sont appelés à constituer un itinéraire baptisé la route de l'amandier...

Car c'est de cela qu'il s'agit dans le déroulé de cette approche pédagogique : tisser les liens entre Vincent Van Gogh et des paysages qui font la force du territoire des Alpilles, son identité.

### aux Baux-de-Provence





# D'ici 2016 la CCVBA projette de créer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques

Afin de favoriser le développement des véhicules électriques dans les Alpilles, la CCVBA prévoit le déploiement de dix bornes de recharge d'ici 2016. L'étude lancée depuis plusieurs semaines tend à cibler les meilleurs emplacements afin de constituer un réseau performant et répondre aux attentes des propriétaires de véhicules hybrides ou tout électrique.

Les bornes de charge pour véhicules à propulsion électrique sont particulièrement rares dans notre région. Nous sommes proches d'atteindre la panne sèche. Cette pénurie de points d'alimentation n'incite pas les automobilistes à franchir le pas pour passer au tout électrique. Mais les choses sont appelées à évoluer. Et rapidement. En effet, la CCVBA souhaite dynamiser les énergies propres en installant un réseau des bornes de recharges pour voitures électriques sur les dix communes de son territoire.

Pour ce faire le bureau d'études BC Consulting a été mandaté pour aider les élus et techniciens de la CCVBA dans cette démarche inscrite sur la feuille de route de la commission aménagement de l'espace local.



Les élus communaux souhaitent que chaque commune de la CCVBA bénéficie d'une borne électrique.

Ce réseau comprendrait huit bornes de recharge «normale-accélérée» et 2 bornes de recharge rapide. Hors pose, le coût d'une borne «normale-accélérée» s'élève entre 5.000 € HT et 6.000 € HT et entre 15.000 € HT et 20.000 € pour une borne de recharge rapide. Des emplacements pour recevoir ce type d'équipement sont pressentis et seront prochainement présentés aux élus de la Commission d'Aménagement de l'espace local pour validation. La mise en service de ces équipements pourrait se réaliser fin 2015 début 2016.

## Gérard Béréziat, nouveau directeur des services techniques intercommunaux de la CCVBA



Originaire d'Avignon, Gérard Béréziat débute sa carrière professionnelle à Saint-Paul trois châteaux (1980-1981) en qualité d'opérateur géomètre. Il poursuivra de parfaire son expérience au sein des services communaux d'Orange (1982-1992 technicien territorial responsable du service VRD), Châteaurenard (1993-2007 - technicien territorial principal, chef-adjoint au directeur des services techniques, responsable de la régie de l'eau et de l'assainissement) puis à Saint-Rémy-de-Provence de 2007 à 2014 où il occupera les fonctions de directeur de la régie de l'eau et de l'assainissement et de directeur des services techniques.

Cet ingénieur territorial principal a intégré les effectifs de la CCVBA depuis le mois d'octobre dernier en prenant les commandes d'un poste clé, celui de directeur des services techniques et de directeur de la régie de l'assainissement.



# La CCVBA acteur central du SCoT du Pays d'Arles

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) doit permettre de planifier les modalités d'aménagement de notre territoire pour les 20 prochaines années

La CCVBA a délégué cette compétence au Syndicat mixte du Pays d'Arles, pour construire un projet global et l'inscrire à l'échelle du Pays d'Arles. La CCVBA travaille ainsi en partenariat avec les Communautés d'agglomération : «Arles-Crau-Camargue-Montagne», «Terre de Provence» mais aussi avec les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue. Le SCoT encadrera les plans locaux d'urbanisme (PLU) en cours ou à venir ou les plans d'occupation du sol (POS) de chaque commune du Pays d'Arles. Il prend en compte l'ensemble des obligations émanant de l'État, de la Région et du Département, mais également les préconisations de structures partenaires. La stratégie définie dans le SCoT est issue d'un diagnostic partagé entre les acteurs d'un même territoire.

## Le SCoT se compose de trois documents

- Le rapport de présentation, qui fait ressortir les enjeux du territoire en s'appuyant sur un diagnostic complet du Pays d'Arles (transport, services et entreprises, démographie et logement, urbanisme...)
- Un Plan d'Aménagement et de Développement Durables, présentant les objectifs politiques (PADD) définis à partir du diagnostic.
- Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), proposant une transcription détaillée des objectifs du PADD.

Des réunions publiques de concertation sont prévues à différentes étapes pour présenter le diagnostic et le projet aux acteurs et aux habitants. Une procédure administrative (enquête publique) est par ailleurs organisée avant l'approbation officielle du SCoT.

Le SCoT du Pays d'Arles est donc un outil permettant de définir et de mettre en œuvre un projet partagé, mettant en avant une identité commune mais également une grande diversité, véritable atout de ce vaste territoire.

**A noter :** une réunion publique sera proposée sur le territoire de la CCVBA pendant le second semestre 2015 sur le diagnostic et le projet (PADD).

La date exacte sera diffusée, par voie de presse, sur les sites Internet des partenaires du projet et par l'ensemble des moyens de communication des communes de la CCVBA.



## Les mouliniers de l'AOP Vallée des Baux-de-Provence partagent leur produit d'excellence : l'huile nouvelle

C'est une tradition inscrite à l'agenda de notre terroir. Le premier week-end de décembre, a lieu la célébration de l'huile nouvelle classifiée AOP Vallée-des-Baux. Les amateurs des différents crus qui font la richesse et la fierté de notre terroir aiment déguster ce précieux élixir alors tout juste sortie des pressoirs des moulins. Cette année, «la festo de l'òli» elle s'est tenue à Saint-Rémy-de-Provence. Et c'est dans le pur respect d'un protocole



bien... huilé que la fête 2014 a débuté avec sa cérémonie d'ouverture symbolisée par l'arrivée d'une charrette attelée de solides équidés transportant les jarres d'huile d'olive vierges recueillies dans les moulins membres de l'association des mouliniers de la Vallée-des-Baux. Par la suite a pu commencer le grand marché aux huiles avec ses démonstrations de cuisine, ses dégustations, ses ateliers pour enfants... Une fête savoureuse qui une fois de plus a connu une fréquentation à la hauteur de la qualité de ce produit toujours d'exception.

## La CCVBA sur le terrain de la promotion économique

La CCVBA a accueilli à l'automne dernier les acteurs économiques institutionnels des Bouches-du-Rhône à l'initiative de Provence Promotion (les neufs intercommunalités, le Conseil général, la Ville de Marseille, le Grand port maritime de Marseille, la Chambre de commerce d'industrie territoriale du Pays d'Arles), dans les locaux de



l'entreprise Universal Beauty à Saint-Rémy-de-Provence. Cette opération de valorisation du territoire à l'échelle du département a permis à Provence Promotion, (qui est l'agence économique des Bouches-du-Rhône chargée d'attirer des entreprises françaises et étrangères à s'installer et à se développer dans notre département) de mieux faire connaître les atouts des Alpilles. Cet atelier intitulé «propositions foncières et immobilières» avait pour objectif de créer un catalogue donnant une bonne lisibilité du territoire à destination des chefs d'entreprises.



# La CCVBA veut relancer la culture de l'amandier dans les Alpilles



Cette volonté de relance de la culture de l'amande dans les Alpilles s'inscrit dans une démarche globale de la CCVBA au service d'un développement durable de chacune des communes.

La réimplantation des amandiers dans les Alpilles fait l'objet d'une approche transversale. Elle intègre l'action économique, l'agriculture, en impliquant les domaines culturel, touristique et la promotion du territoire dans un souci de protection de l'environnement en favorisant la biodiversité du massif...

## Contexte

Chaque année, en février, l'amandier est le premier arbre à fleurir, nous annonçant la renaissance du printemps. Une vision des plus emblématiques de la Provence. Et pourtant notre région, qui fut la référence mondiale de l'amande avec des conditions agricoles très favorables (terroir, climat, variétés) a peu à peu délaissé cette culture depuis le milieu du vingtième siècle. Résultat ? Les États-Unis assurent aujourd'hui plus de 80% de la production mondiale grâce à une politique agricole volontariste et notre production nationale ne couvre qu'une infime partie de notre consommation dans un marché où la demande est tirée par les ex-pays émergents et à laquelle la rare production locale ne répond pas.

## Opportunité de marché

En effet, pour les producteurs il n'est pas facile de s'approvisionner aujourd'hui en amandes françaises et encore moins d'origine provençale. Or, on les retrouve dans la composition de nombreux produits tant des secteurs agroalimentaire que cosmétique : nougats, calissons, crèmes, lait d'amande... Mais la culture de l'amande est redevenue viable grâce à deux facteurs principaux : D'une part les tendances de marché : notamment la progression du cours de l'amande et les tendances de consommations de nos sociétés : goûts, origine, santé etc... et d'autre part les méthodes culturales : variétés à floraison tardive, mécanisation, arrosage... L'amande est, par ailleurs, un fruit d'une grande richesse nutritive et aux nombreuses vertus pour la santé. Ce que nos anciens connaissaient bien à l'époque où plusieurs casseries artisanales étaient encore en activité dans les Alpilles, avec une économie locale très organisée depuis les amandaies jusqu'aux étals des marchés alentours et dans le quotidien des mas et villages.

## Légitimité et identité

Cet arbre hautement symbolique perdure dans notre langage, noyé dans de vieilles friches, il est traditionnellement chanté ou représenté par les artistes, heureusement préservé le long de certaines routes. Il survit, épars, dans nos paysages, attendant que nous portions un nouveau regard sur cette culture qui est depuis toujours la nôtre et qu'il est redevenu possible de faire renaître.

## Filière amandes

À ce stade de la concertation, nous invitons les acteurs privés ou publics, agriculteurs, entreprises et commerçants intéressés par cette filière à prendre contact avec Matthieu Bameule, chargé de mission développement local de la CCVBA

Tél. 04 90 54 54 20 (standard) ou matthieu.bameule@ccvba.fr

## Enjeux

Partant du double constat de la nécessité de diversification (mouche de l'olivier, flavescence dorée de la vigne) et de soutien au monde agricole (déprise foncière, difficile transmission des exploitations), la CCVBA explore une initiative apte à répondre à plusieurs conditions de son engagement : volonté politique des élus traduite par des axes de développement économique local, légitimité d'une culture et d'une activité locale, viabilité économique dans le contexte agricole et de marché actuel, cohérence avec un marketing territorial fondé sur l'identité du terroir, retour sur investissement global et responsable : économique, environnemental, socio-éducatif...

## Chantiers, phases et partenaires

Cette volonté de relance de la culture de l'amande dans les Alpilles s'inscrit donc dans une démarche globale de la CCVBA au service d'un développement durable de chacune des communes des Alpilles. Actuellement en phase de concertation des différents acteurs et suite à une pré-étude de faisabilité, deux études sont réalisées en 2015 : cartographie des terrains utiles selon des critères agricoles, règlementaires et environnementaux et viabilité économique selon plusieurs scénarii de structuration de cette filière sur toute la chaîne de valeur. Ces études préliminaires sont menées en lien étroit avec nos partenaires que sont : la Chambre d'agriculture, la Chambre territoriale de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, le Syndicat mixte du Pays d'Arles/GAL, le Parc naturel régional des Alpilles, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Région...



Pour rappel : les types de déchets acceptés par la déchèterie mobile

- COMPOSTEURS INDIVIDUELS ET DÉCHÈTERIE MOBILE -

# Deux services de proximité appréciés des usagers

Voilà deux opérations qui ont connu un succès fulgurant auprès des habitants du territoire de la CCVBA. La déchèterie mobile bat des records de collecte notamment à Aureille, Fontvieille, Mouriès où la demande est particulièrement forte chaque semaine. Suite à cet investissement, les résultats attendus par les élus sont là. En effet, dans sa préoccupation de préservation de l'environnement, la CCVBA ne s'est pas trompée en faisant l'acquisition d'une déchèterie mobile communautaire afin de lutter contre les dépôts sauvages qui souillent notre territoire. Depuis son lancement voilà un an, le développement de ce service de proximité auprès de la population a su s'adapter, non seulement à la taille des communes, mais aussi aux besoins des habitants par sa simplicité d'utilisation, son accessibilité tout en diminuant les coûts des tonnages traités.

Pour l'opération de composteurs individuels plusieurs centaines (grands modèles 600 de litres - petits modèles de 400 litres) ont été achetés par les habitants des dix communes.

De plus, dans le cadre de la mise à disposition gratuite dans les crèches, écoles et maisons de retraite, (voir notre encadré ci-dessous) le premier composteur a été remis à la crèche de Mouriès, où un atelier d'éveil à l'environnement est prévu chaque mois. L'école de Mas-Blanc des Alpilles a également fait l'acquisition gratuite de ce matériel, où là aussi un atelier concerne trois classes. Et l'opération composteurs se poursuit auprès des autres écoles du territoire...



Mise à disposition gratuite de composteurs pour les écoles, les crèches et maisons de retraite : par délibération de mars 2014, la CCVBA s'est engagée dans une politique de développement du compost individuel. De cette décision les services de la CCVBA ont été sollicités par les écoles, crèches et maisons de retraite du territoire pour bénéficier de composteurs à titre gratuit. L'objectif pédagogique évident auprès des scolaires permet d'illustrer les enseignements reçus par les enfants en les sensibilisant aux problématiques de développement durable. Pour les seniors, cette mise à disposition a pour but de rendre perfectibles les gestes de nos aînés en terme de gestion des déchets.



## SACS JAUNES

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015, les sacs jaunes ne sont plus acceptés en dépôt à la déchèterie intercommunale de Saint-Rémy-de-Provence. En effet, la collecte des sacs jaunes a lieu le jeudi uniquement très tôt le matin dans toute la commune. Il est donc impératif de sortir vos sacs le mercredi soir !



Déchèterie intercommunale de Saint-Rémy-de-Provence chemin des Méjades. Horaires d'ouverture du lundi au samedi de 8h à 11h50 / 14h à 16h50.



# La CCVBA prend à sa charge la gestion de l'assainissement pour ses communes

Ce transfert de compétences des communes membres de la CCVBA concerne la gestion de l'assainissement collectif et non collectif

Sur notre territoire cette nouvelle gestion de l'assainissement va permettre d'offrir une vision intégrée et globale du développement durable. Cette nouvelle compétence permet, depuis sa mise en application (voir notre encadré ci-dessous), la possibilité de mutualiser des investissements et de générer des économies d'échelle tout en permettant de mettre en place des moyens d'exploitation conséquents et adaptés nécessaires à l'amélioration de la qualité du service rendu aux administrés de notre territoire.

Cette nouvelle prise de compétence relative à la modernisation de l'action publique territoriale (loi MAPTAM) va permettre de jouer un rôle actif dans la lutte contre les pollutions et les risques pour la salubrité publique qui peuvent exister du fait de mauvais fonctionnement de certaines installations publiques collective ou privées.

## Hier

- Les communes d'Aureille, Mas-Blanc des Alpilles, Saint-Étienne du Grès et Saint-Rémy-de-Provence géraient individuellement ce service public en régie communale directe, soit quatre régies distinctes.
- Cinq communes avaient confié ce service public à un délégataire : les Baux-de-Provence, Fontvieille, Maussane les Alpilles, Mouriès et Le Paradou.
- La commune d'Eygalières avait délégué cette compétence au SIVOM Durance-Alpilles.

## Aujourd'hui

- Une régie intercommunale assainissement a été créée pour les communes d'Aureille, Mas-Blanc des Alpilles, Saint-Étienne du Grès et Saint-Rémy-de-Provence afin de reprendre la gestion de ce service public au niveau de la CCVBA. Cela va générer des économies d'échelle.
- La CCVBA a également repris les contrats de Délégation de service public en cours (DSP) des communes des Baux-de-Provence, Fontvieille, Maussane les Alpilles, Mouriès et Paradou. De ce fait, la CCVBA devient l'interlocuteur unique des compagnies des eaux, ce qui donne une marge de manœuvre dans les négociations.
- Le SIVOM Durance-Alpilles gère toujours la compétence pour la commune d'Eygalières. Ce sont maintenant deux conseillers communautaires qui siègent au Comité syndical de ce SIVOM pour les questions relatives à l'assainissement.

## Les moments clé de cette prise de compétence par la CCVBA



Rétrospectivement, ce transfert de compétence a été voté en Conseil communautaire de la CCVBA le 23 juillet 2014. Dans les trois mois, les communes membres ont délibéré favorablement sur le transfert. Un arrêté préfectoral, en date du 19 décembre 2014, a acté le transfert de cette compétence assainissement collectif et non collectif à la CCVBA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.



## Travaux réalisés ou en cours sur les réseaux d'assainissement



**Aureille** : Un maître d'œuvre est retenu pour la mise en conformité des ouvrages sur la station d'épuration. Travaux estimés à 30.000 € HT.

**Fontvieille** : Travaux réalisés en février : reprise d'un collecteur affaissé qui provoquait de nombreuses nuisances chez certains abonnés. Montant des travaux : 6.300 € HT.

**Mas-Blanc des Alpilles** : Reprise du réseau place Limberton pour un montant de travaux estimé à 50.000 € HT.

**Saint-Étienne du Grès** : Chemisage du collecteur chemin des Buissons et remplacement des tampons fonte défectueux pour un montant de travaux de 11.000 € HT.

**Saint-Rémy-de-Provence** : Renouvellement du réseau chemin du Plantier Major pour un montant de 180.000 € HT. Renouvellement des réseaux centre-ville pour un montant de 150.000 € HT.

Nota Bene : d'autres travaux sont actuellement en cours d'étude pour des lancements dans les prochains mois.



## Le Pôle d'instruction des permis de construire de la CCVBA : un service solide pour la population

Huit communes de la CCVBA ont choisi d'adhérer au service commun d'instruction des permis de construire où aides techniques et juridiques permettent un traitement adapté des demandes

Pour les pétitionnaires, la procédure de dépôt des dossiers de demandes d'autorisation ne change pas. Tous les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme sont déposés auprès service urbanisme de la commune qui se charge de les transmettre à la CCVBA pour instruction. Le pôle Instruction repose essentiellement sur deux agents qui outre le service d'instruction, propose également une aide technique et juridique aux communes qui le souhaitent sur les questions d'ordre plus général (règlementation POS/PLU, réponse sur recours administratif, aide à la rédaction des arrêtés interruptif de travaux, etc...), ainsi qu'une réception physique ou téléphonique du public.

Après une année de mise en place et une évaluation de l'activité ADS positive, une proposition de développement de ce service a été proposée aux communes pour une mise en place début 2015. Ainsi, dans le cadre de la mutualisation des services, la CCVBA a convenu, en concertation avec les différentes communes, que son pôle Instruction contrôle les travaux effectués par les pétitionnaires (dans le cadre d'un permis de construire, d'une déclaration préalable ou sans autorisation). A ce titre, les deux agents du Pôle ont été assermentés. Ce nouveau volet aura pour cadre d'aider les communes dans l'élaboration de leurs dossiers contentieux.



Renseignements : CCVBA 2, avenue des écoles 13520 Maussane les Alpilles Tél. 04 90 54 54 20 Fax 04 90 54 54 16 ou [bienvenue@ccvba.fr](mailto:bienvenue@ccvba.fr)



## Des travaux en bref...

**Déchèterie de Saint-Étienne du Grès** : Des travaux de reprise de la clôture pour la mise en sécurité de la déchèterie de Saint-Étienne du Grès sont en cours pour un montant de 14.000 € HT.

**Voirie à Mas-Blanc des Alpilles** : Début 2015 l'aménagement du pluvial du chemin du Château a été réalisé pour un montant de 14.900 € HT.

**Voirie à Maussane-les-Alpilles et Le Paradou** : Fin décembre 2014 la voie intercommunale du Touret a été réparée (affaissements repris avec réalisation d'un bi-couche) pour un montant de 14.800 € HT.

**Voirie et zone d'activité à Saint-Rémy-de-Provence** : Fin 2014 un bi-couche a été réalisé sur cinq secteurs de l'avenue de la 1<sup>ère</sup> DFL, entre le chemin de Montplaisir et la route de Maillane. Une maîtrise d'œuvre d'architecture a été attribuée au CAUE pour la revalorisation et aménagements des espaces publics sur la zone d'activité de la Gare.



### Mairie d'Aureille

Rue Mistral 13930 Aureille  
 ☎ 04 90 59 92 01 Fax 04 90 59 93 80  
[contact@mairie-aureille.fr](mailto:contact@mairie-aureille.fr)  
[www.aureille.fr](http://www.aureille.fr)

### Mairie des Baux-de-Provence

Grand-Rue 13520 Les Baux-de-Provence  
 ☎ 04 90 54 34 03 Fax 04 90 54 49 23  
[mairie@lesbauxdeprovence.com](mailto:mairie@lesbauxdeprovence.com)  
[www.lesbauxdeprovence.com](http://www.lesbauxdeprovence.com)

### Mairie d'Eygalières

Place Marcel Bonein 13810 Eygalières  
 ☎ 04 90 95 91 01 Fax 04 90 95 96 40  
[mairie.eygalieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.eygalieres@wanadoo.fr)  
[www.mairie-eygalieres.fr](http://www.mairie-eygalieres.fr)

### Mairie de Fontvieille

8, rue Marcel Honorat 13990 Fontvieille  
 ☎ 04 90 54 79 02 Fax 04 90 54 64 87  
[mairie@fontvieille.fr](mailto:mairie@fontvieille.fr)  
[www.fontvieille-provence-mairie.com](http://www.fontvieille-provence-mairie.com)

### Mairie de Mas-Blanc des Alpilles

Place Pierre Limberton 13103 Mas-Blanc des Alpilles  
 ☎ 04 90 49 07 98 Fax 04 90 49 08 29  
[mairie.mba@wanadoo.fr](mailto:mairie.mba@wanadoo.fr)  
[www.vallee-des-baux-alpilles.fr](http://www.vallee-des-baux-alpilles.fr)

### Mairie de Maussane les Alpilles

Avenue de la Vallée des Baux 13520 Maussane les Alpilles  
 ☎ 04 90 54 30 06 Fax 04 90 54 36 45  
[mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr](mailto:mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr)  
[www.maussanelesalpilles.fr](http://www.maussanelesalpilles.fr)

### Mairie de Mouries

35, rue Pasteur 13890 Mouries  
 ☎ 04 90 47 50 01 Fax 04 90 47 54 87  
[contact@mairie-mouries.fr](mailto:contact@mairie-mouries.fr)  
[www.mouries.fr](http://www.mouries.fr)

### Mairie de Paradou

Place Charloun Rieu 13520 Le Paradou  
 ☎ 04 90 54 54 01 Fax 04 90 54 54 07  
[mairie.paradou@wanadoo.fr](mailto:mairie.paradou@wanadoo.fr)

### Mairie de Saint-Étienne du Grès

Place de la Mairie 13103 Saint-Étienne du Grès  
 ☎ 04 90 49 16 46 Fax 04 90 49 06 28  
[saint-etienne-du-gres.mairie@wanadoo.fr](mailto:saint-etienne-du-gres.mairie@wanadoo.fr)  
[www.saintetiennedugres.com](http://www.saintetiennedugres.com)

### Mairie de Saint-Rémy-de-Provence

Place Jules Pélissier 13210 Saint-Rémy-de-Provence  
 ☎ 04 90 92 08 10 Fax 04 90 92 28 63  
[contact@mairie-saintremydeprovence.fr](mailto:contact@mairie-saintremydeprovence.fr)  
[www.mairie-saintremydeprovence.fr](http://www.mairie-saintremydeprovence.fr)



# Priorité à la jeunesse dans le quotidien de la CCVBA

La CCVBA communique avec les scolaires. Que ce soit avec des actions d'éveil à la protection de l'environnement, du Trophée des Alpilles, «du 150<sup>ème</sup> anniversaire de Mireille», de la Passion Schubert ou les paysages de Van Gogh, les enfants de notre territoire sont systématiquement associés dans le cadre de nombreuses actions pédagogiques...

